



Devenez Maitre de Stage des Universités



- ↗ S'ouvrir aux jeunes médecins**
- ↗ Valoriser la filière médecine générale**
- ↗ Maintenir l'offre de soins de premier recours sur nos territoires**



Qu'est-ce qu'un MSU ?

Une femme ou un homme, docteur en médecine, installé en libéral, qui veut partager sa passion, dans un cadre pédagogique établi, auprès des internes qui ont choisi d'exercer la médecine générale ; et auprès des externes qui choisiront peut être la médecine générale comme spécialité à l'issue des E.C.N.

PLUSIEURS TYPES DE STAGES À ENCadrER

- Le stage en deuxième cycle : Accueil d'un étudiant en 2^{ème} cycle pour un stage obligatoire de 7 semaines (10 demi-journées par semaine chez 2 à 4 MSU).
- Le stage dit de « niveau 1 » : Accueil d'un interne de médecine générale pour un stage obligatoire de 6 mois (8 demi-journées par semaine chez 3 à 4 MSU) ;
- Le stage dit de « niveau 2 » ou SASPAS (Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée). Stage obligatoire de 6 mois (sauf dérogation pour un projet professionnel particulier). L'interne consulte en l'absence du M.S.U., qui procède à un débriefing (ou supervision) en fin de journée ou demi-journée (8 demi-journées par semaine chez 3 à 4 MSU).

PRINCIPE D'ACCUEIL : UN ÉTUDIANT POUR AU MOINS 2 OU 3 PRATICIENS

Objectifs

- Appréhender les spécificités de la médecine générale et se préparer à l'exercice ambulatoire (remplacement, collaboration, installation) ;
- Pour les externes, choisir en connaissance de cause à l'E.C.N. ou ne pas méconnaître les spécificités de la médecine générale pour les futurs spécialistes d'organes ;
- Former les futurs médecins aux soins de premier recours.

Comment devenir MSU ?

CONDITIONS REQUISSES

- Exercer la médecine générale ambulatoire pour 80 % de son temps de travail minimum ;
- Être installé depuis 3 ans pour les stages de 3^{ème} cycle et 1 an pour les stages de 2^{ème} cycle ;
- Suivre une formation pédagogique initiale de 48 h (séminaire d'initiation à la maîtrise de stage) ;
- Obtenir l'agrément à la maîtrise de stage. Pour le 3^e cycle, il est donné par l'ARS sur proposition de la commission d'agrément de chaque subdivision pour une durée de 5 ans renouvelable. Pour cela il vous faut :
 - ◆ Avoir effectué le séminaire d'initiation à la maîtrise de stage

◆ Prendre contact avec le Département de Médecine Générale (DMG) de votre subdivision de rattachement :

Subdivision de Dijon (exercice professionnel en Côte d'Or, dans la Nièvre, la Saône et Loire et l'Yonne) :

Mme Lydie MONTAGNON
03 80 39 33 14
lydie.montagnon@u-bourgogne.fr

Subdivision de Besançon (exercice professionnel dans le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort) :

Mme Alexandra MAIRE
03 63 08 22 89
alexandra.maire@univ-fcomte.fr

Quelles autres possibilités me sont offertes ?

- Devenir tuteur d'étudiants à raison de plusieurs rencontres à la faculté par an tout au long de leur cursus de DES ;
- Devenir investigateur pour participer à des travaux de recherche en médecine générale ;
- Devenir directeur de thèse ;
- Devenir formateur pour vos consoeurs et confrères (dans le cadre du DPC) ;
- S'investir au sein du Collège Régional et du DMG, dans l'encadrement des MSU et des étudiants.

Qu'est-ce que le **CNGE** ?

COLLÈGE NATIONAL DES GÉNÉRALISTES ENSEIGNANTS

Il fédère les collèges régionaux regroupant les MSU de chaque région.

Son département formation organise des séminaires indemnisés par l'ANDPC pour se former à la pédagogie mais aussi à la recherche et pour certaines formations sur des sujets biomédicaux sur l'ensemble du territoire français.

Il organise un congrès national annuel de Médecine Générale qui réunit plus de 1 500 MSU de toute la France.

Il participe et publie des travaux de recherche en médecine générale. Il publie, également, une revue bimestrielle spécifique de la profession (" Exercer ").

Que peut m'apporter le fait d'être **MSU** ?

- Avant tout diversifier son exercice et s'enrichir au contact des étudiants ;
- Faciliter le recrutement de remplaçants, de collaborateurs, de successeurs, d'associés ;
- Transmettre son savoir-faire ;
- Travailler avec l'équipe d'enseignants du département facultaire ;
- Offrir un lieu de formation ambulatoire ;
- Participer aux critères de choix d'installation des jeunes médecins ;
- Faciliter une mise à niveau de ses connaissances.

Que fait le **DMG** de mon université ?

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Il a pour mission de coordonner l'enseignement de la médecine générale à la faculté :

- Il indemnise les MSU via un financement de l'ARS ;
- Il propose à l'ARS, via la commission d'agrément, la nomination de nouveaux MSU ;
- Il veille à la formation régulière des MSU et à la qualité des stages ;
- Il organise les cours, le tutorat et les thèses des étudiants, auxquels les MSU volontaires peuvent participer.



Contacts



COLLÈGE BOURGUIGNON DES GÉNÉRALISTES
ENSEIGNANTS (CBGE)

CBGE

Nathalie RAVOT

213 rue de Bourbon

71250 Sigy-le-Châtel

06 07 31 69 99

cbge.bourgogne@gmail.com

<http://cbge21@free.fr>



COLLÈGE RÉGIONAL DES GÉNÉRALISTES
ENSEIGNANTS DE FRANCHE-COMTÉ (CRGE-FC)

CRGE FC

Christine RICHARD

8 bis rue Anne Frank

25000 Besançon

06 50 45 07 43

crge.fc@gmail.com

<http://crge-fc.org>

